Département du Nord

Commune de

TROISVILLES

Arrêté 2026-42

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les **travaux de réfection d'une clôture béton et d'un portail** par la Société VSTM, 821 Rue Haute, 59258 LES RUES-DES-VIGNES, représentée par Monsieur Sylvain VILTARD à compter du 5 octobre jusqu'au 31 octobre 2026,
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer le stationnement des véhicules sur une voie communale,

ARRÊTE :

Article 1er - Le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie suivante :

- **5 Rue d'Inchy**
  à compter du 5 octobre 2026 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par l'entreprise et sous sa responsabilité. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Giélée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 21 septembre 2026.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

MAIRIE de TROISVILLES (Nord)